

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

**du 23 septembre 2020**

- Ordre du Jour : I - Marché de travaux pour les ateliers communaux  
II - Personnel : création et fermeture de poste  
III - Présentation des commissions intercommunales  
IV - Adhésion au service « Chômage » du CDG 17  
V - Questions diverses

L'an deux mil vingt, le vingt-trois septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 16 septembre 2020, s'est réuni sous la présidence de Madame Valérie AMY-MOIE, Maire, et en présence de tous les conseillers municipaux en exercice à l'exception de Monsieur CHÉRON Tony ayant donné pouvoir à Monsieur MICHAUD Régis, de Monsieur CANETTI Julien ayant donné pouvoir à Monsieur DIAPHORUS Benoît.

Madame GRZELAK Muriel a été élue secrétaire de séance.

Avant de commencer la réunion, Madame le Maire rappelle qu'un point a été rajouté à l'ordre du jour par mail. Il s'agit de la proposition d'adhésion au service « Chômage » du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale suite à la décision favorable de la Commission Administrative Paritaire pour le licenciement d'un agent.

De plus, elle propose de rajouter un autre point qui concerne le marché d'extension de l'école s'agissant d'un avenant en moins-value.

### **Approbation des procès-verbaux des séances du 27 août 2020**

Le Maire fait approuver le compte rendu de la séance du 27 août 2020 qui est adopté à l'unanimité.

### **I – Marché de travaux pour les ateliers communaux**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que, dans le cadre de la construction des ateliers municipaux, une consultation d'entreprises, sous forme d'une procédure adaptée, a été lancée le 19 juin 2020 sur la plateforme [www.marches-securises.fr](http://www.marches-securises.fr) pour une remise des plis le vendredi 24 juillet 2020 à 12 h 00 et un avis d'appel public à la concurrence a été publié sur le journal Sud-Ouest le 19 juin 2020.

Ce marché se compose de 11 lots pour une estimation globale arrêté à la somme de 409 300,00 € H.T.

Il a été procédé à l'ouverture des plis le 28 juillet 2020 à 14 h 00 en présence de Madame DION Tatiana, Messieurs HUBERT Francis, CHÉRON Tony, DIAPHORUS Benoît, PAJOT Eric, MICHAUD Régis, et Monsieur GUILLON Laurent Architecte (maître d'œuvre).

A l'ouverture des plis, le lot 11 (test d'étanchéité à l'air) est resté sans offre. La commission a donc décidé de procéder à une consultation directe pour ce lot.

Les autres plis ont été remis à Monsieur Laurent GUILLON, chargé de la maîtrise d'œuvre, pour une analyse détaillée des offres.

La présentation des analyses approfondies des offres a été faite par Monsieur Laurent GUILLON le jeudi 27 août 2020 à 14 h 15 en présence de Mesdames AMY-MOIE Valérie, DION Tatiana, Messieurs HUBERT Francis, CHÉRON Tony, PAJOT Eric et MICHAUD Régis conformément aux critères d'attribution fixés au règlement de consultation. L'offre en consultation directe a été présentée le lundi 21 septembre 2020 aux mêmes membres cités ci-dessus.

Madame le Maire soumet donc au Conseil Municipal le tableau d'analyse des offres remis par Monsieur Laurent GUILLON pour validation.

Lot n° 1  
*Terrassement, VRD*

**Entreprise EIFFAGE ROUTE SUD-OUEST**  
à Aytré (17)  
pour un montant de **98 177,14 € H.T.**

Lot n° 2  
*Gros-oeuvre*

**Entreprise E.M.C.**  
à Loubillé (79)  
pour un montant de **111 920,88 € H.T.**

Lot n° 3  
*Charpente métallique, Bardage,  
Couverture sèche, Zinguerie, Portail*

**Entreprise PROACIER**  
à Chatellaillon-Plage (17)  
pour un montant de **99 956,78 € H.T.**

Lot n° 4  
*Menuiseries extérieures aluminium*

**Entreprise SAINT GOBAIN**  
à La Rochelle (17)  
pour un montant de **7 400,00 € H.T.**

Lot n° 5  
*Plâtrerie, Menuiseries intérieures,  
Faux-plafond*

**Entreprise F. DOUZILLE**  
«Ermitage ERALU »  
à Lagord (17)  
pour un montant de **19 524,95 € H.T.**

Lot n° 6  
*Carrelage, Faïence*

**Entreprise G3 BATIMENT**  
à La Rochelle (17)  
pour un montant de **10 820,65 € H.T.**

Lot n° 7  
*Peinture*

**Entreprise VEQUAUD Bernard**  
à Nalliers (85)  
pour un montant de **3 574,91 € H.T.**

Lot n° 8  
*Clôtures*

**Entreprise TARDY**  
à Mirambeau (17)  
pour un montant de **13 344,96 € H.T.**

Commune de SAINT-OUEN D'AUNIS  
23/9/2020

Lot n° 9  
*Electricité, Chauffage*

**Entreprise SYNERTEC**  
à Saint-Médard d'Aunis (17)  
pour un montant de **45 609,10 € H.T.**

Lot n° 10  
*Plomberie/Sanitaires/  
Ventilation*

**Entreprise SAMSON Benoît**  
à Saint Martin de Ré (17)  
pour un montant de **11 670,09 € H.T.**

Lot n° 11  
*Test d'étanchéité à l'air*

**Entreprise AIR BATI CONTROLE**  
à La Rochelle (17)  
pour un montant de **700,00 € H.T.**

L'ensemble des lots représente un montant global de 422 699,46 € H.T.

Madame le Maire présente également le plan de financement prévu pour la réalisation de ces travaux comme suit :

### **DEPENSES**

Construction : 11 lots	422 699,46 € H.T.
Honoraires	33 960,00 € H.T.
Coordination SPS	1 960,00 € H.T.
Etude géotechnique	3 500,00 € H.T.
Dommages-ouvrages	4 500,00 € H.T. (estimation)
	-----
Total .....	466 619,46 € H.T.

### **RECETTES**

Subvention DETR	100 000,00 €
Subvention CONSEIL DEPARTEMENTAL	139 985,84 €
Fonds propres Commune	226 633,62 €
	-----
Total.....	466 619,46 €

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- d'entériner les avis d'attribution pour les 11 lots
- d'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents afférents à ce marché,
- d'accepter le plan de financement comme détaillé ci-dessus,
- d'autoriser Madame le Maire à déposer les dossiers de demande de subvention auprès de la Préfecture de la Charente-Maritime dans le cadre de la DETR et du Conseil Départemental.

## **II – Personnel : création et fermeture de poste**

Madame le Maire rappelle qu'un adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe a fait valoir ses droits à la retraite au 1<sup>er</sup> février 2020. Cet agent avait obtenu ce grade en raison de son ancienneté. Il convient maintenant de modifier le tableau des effectifs afin de pouvoir recruter une personne pour son remplacement qui, jusqu'à présent, a été fait par le biais du service « remplacement » du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale.

Madame le Maire propose de supprimer le poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet et de créer un poste d'adjoint technique à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la proposition de Madame le Maire telle qu'énoncée ci-dessus et établit le tableau des effectifs à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2020 comme suit :

- 1 poste de d'attaché territorial à temps complet
- 1 poste d'animateur territorial à temps complet
- 1 poste d'adjoint administratif territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
- 2 postes d'adjoint technique territorial principal 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
- 5 postes d'adjoint technique territorial à temps complet
- 1 poste d'adjoint technique territorial à 27/35ème
- 2 postes d'adjoint d'animation territorial principal 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
- 4 postes d'adjoint d'animation à temps complet
- 1 poste d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles à temps complet

## **III – Présentation des commissions intercommunales**

Madame le Maire présente les différents services et structures composant la Communauté de Communes Aunis Atlantique ainsi que les différentes commissions qui ont été créées en Conseil Communautaire. Elle signale que ces commissions sont ouvertes aux conseillers municipaux mais elles ne sont constituées que d'un seul représentant par commune incluant le Président de la commission. Chaque commission compte donc 20 membres permanents maximum. Un même élu peut faire partie de plusieurs commissions. Par conséquent, Madame le Maire fait savoir que personne ne peut s'inscrire à la commission « Enfance-Jeunesse-Sport » étant donné qu'elle en est la Présidente.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte les candidatures suivantes :

- Commission « Finances » : Madame Valérie AMY-MOIE
- Commission « Transition écologique et mobilités » : Monsieur Benoît DIAPHORUS
- Commission « Aménagement de l'espace, urbanisme » : Monsieur Eric PAJOT
- Commission « Eau et Action environnementale » : Monsieur Régis MICHAUD
- Commission « Culture » : Madame Maryline BÉRÉCHEL
- Commission « Développement économique » : Madame Lydie LEVECQ
- Commission « Vie sociale » : Madame Charlène ROUCHERAY

#### **IV – Adhésion au service « chômage » du Centre de Gestion**

Madame le Maire expose que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente-Maritime, dans le cadre des missions de conseil qui lui sont dévolues par la loi, effectue le calcul des allocations chômage et des indemnités de licenciement pour le personnel des communes et des établissements qui adhèrent à ce service.

Considérant la nécessité de demander au Centre de Gestion de traiter ce type de dossiers,

S'agissant d'une mission facultative du Centre de Gestion, il convient de passer une convention entre la commune de Saint-Ouen d'Aunis et cet établissement.

Après avoir pris connaissance du contenu de la convention et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (16 pour, 1 contre et 2 abstentions) décide d'autoriser Madame le Maire à signer la convention relative à l'adhésion au service « Chômage » du Centre de Gestion de la Charente-Maritime.

#### **V – Extension de l'école : avenant**

Monsieur Régis MICHAUD fait savoir que des modifications aux travaux prévus lors du marché d'extension de l'école et de la cantine ont été réalisées entraînant une moins-value pour le lot n° 7 « revêtements de sols ». Par conséquent, un avenant au marché de travaux est à valider pour ce lot comme suit :

Lot n° 7 « Revêtements de sols » : G3 BATIMENT

Suppression de l'isolant sous chape entraînant une moins-value de 1 523,20 € H.T. ce qui porte le montant du marché à 9 134,62 H.T. après cet avenant n° 1

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cet avenant et autorise Madame le Maire à signer les différents documents y afférents.

#### **VI – Questions diverses**

Madame Tatiana DION fait un point sur la rentrée scolaire avec un effectif de petits important ce qui engendre beaucoup d'organisation. Madame le Maire signale qu'elle est passée à l'école et qu'elle a constaté que les enfants étaient très excités certainement dû à leur nombre mais aussi au confinement qui a précédé les deux mois de vacances scolaires. Madame Tatiana DION informe que la nouvelle classe et l'extension de la cantine seront livrées très prochainement et que la commission de Sécurité a été sollicitée pour la première semaine des vacances de la Toussaint.

Madame le Maire fait part d'une demande d'un administré qui sollicite un mur antibruit car il ne supporte plus le bruit des enfants de maternelle en récréation. Une demande de devis sera faite.

Monsieur Eric PAJOT souhaite savoir s'il n'y a pas eu de demande particulière concernant les toilettes supplémentaires évoquées lors de précédentes réunions. Madame Tatiana DION répond que pour l'instant tout à l'air de bien fonctionner avec ceux en place.

Monsieur Benoît DIAPHORUS informe que le service « Rézo Pouce » est en service depuis le 16 septembre. Ce service fonctionne pour tous les déplacements sur le territoire d'Aunis Atlantique et également jusqu'à un point installé boulevard André SAUTEL à La Rochelle. Les automobilistes doivent s'inscrire sur le site pour recevoir un macaron à poser sur leur véhicule et ainsi prendre en toute sécurité des usagers qui se seront préalablement inscrits sur le même site. Un point de prise en charge à Saint-Ouen d'Aunis a été installé à l'aubette place de la Libération mais le panneau n'est pas très visible. Monsieur DIAPHORUS signale qu'il a fait un essai avec d'autres élus communautaires pour faire le trajet Marans-St Jean de Liversay et que la prise en charge a été très rapide.

Monsieur Eric PAJOT demande que l'aubette soit retirée puisqu'il n'y a plus d'arrêt de bus à cet endroit.

Monsieur Brice LIAIGRE propose que la rue des Bois soit mise en sens unique pour la portion allant de l'intersection de la rue de la Bichonne à la R.D. 137 au vu de sa largeur très étroite à cet endroit. L'idée est acceptée mais il faut demander l'avis au Conseil Départemental car des panneaux « interdiction de tourner » devront être positionnés sur la Départementale. Monsieur Régis MICHAUD signale que des travaux d'assainissement rue de Longèves vont être réalisés prochainement et cette rue sera fermée à la circulation durant au moins 3 mois. Monsieur Francis HUBERT en profite pour ajouter que pour mettre la portion de départementale 137 traversant le Breuil à 50 km/h c'est impossible car c'est un lieu-dit. Madame le Maire l'informe qu'en 2016, le Conseil Municipal avait pris une délibération pour que cet endroit soit en agglomération. Elle a d'ailleurs remis une copie de cette délibération à Madame DUPRAZ et Monsieur PETIT lors de la réunion organisée sur le passage éventuel à 90 km/h de la Départementale. Madame le Maire signale également que la Communauté de Communes Aunis Atlantique va prêter ses radars pédagogiques à la commune courant octobre. L'un d'eux sera positionné à Aventon suite à une plainte d'une administrée.

Madame Carole BERGÉ demande où vont être implantées les éoliennes sur Saint-Ouen d'Aunis dont il est fait question sur les réseaux sociaux. Madame le Maire répond que la mairie n'a aucun projet éolien sur la commune. Les points évoqués sur les plans sont sur la commune de Sainte-Soulle. Le seul impact pour Saint-Ouen d'Aunis sera le visuel. Pour le projet sur Andilly, c'est un projet participatif auquel les habitants ont été associés de même que la Communauté de Communes Aunis Atlantique. Elle ajoute que si des explications supplémentaires sont nécessaires, le Maire d'Andilly se propose de venir faire une réunion. Elle rappelle que des conversations sur les réseaux sociaux peuvent être sanctionnées et que d'ailleurs la mairie d'Andilly a saisi un service juridique suite à des propos diffamatoires de certains audoniens.

Madame Carole BERGÉ demande des explications concernant la polémique circulant sur les réseaux sociaux pour l'arrachage des arbres rue du Levant. Madame le Maire rappelle que lors de la séance du 27 août 2020, en questions diverses, cela avait été évoqué. En fait, Monsieur Régis MICHAUD a rencontré les riverains de la rue du Levant (uniquement ceux qui ont des arbres devant leur propriété) afin de connaître les dégâts occasionnés par les arbres sur leur propriété et d'avoir leur avis sur un aménagement futur puisque la rue et les trottoirs doivent être refaits. A l'unanimité, tous les riverains étaient d'accord pour l'arrachage des arbres dont les racines déstabilisent les murets des clôtures, entrent dans les compteurs d'eau et abîment les réseaux (télécom). Monsieur Régis MICHAUD signale que les travaux d'Atlanroute vont démarrer la semaine prochaine et que l'arrêt de bus de l'église sera transféré rue du 19 mars près de la croix pour les lignes 2B et 1202. Le chemin communal n° 15 sera mis en double sens pour la portion allant d'Aventon à la rue des Jardins. Durant la fermeture de la rue du Levant, les riverains devront déposer leur container rue du 19 mars 1962 ou rue Marie Louise Cardin, la mairie a fait distribuer l'information. Monsieur Régis MICHAUD signale qu'en remplacement des arbres des bacs fleuris seront installés rue du Levant.

Madame Muriel GRZELAK informe que le bus n'est pas passé ce matin au lieu-dit « les Longeards ».

Madame Justine THOMAS-LETARTRE demande si des personnes se sont plaintes pour des stationnements gênants rue des Grandes Haies. Madame le Maire répond que oui mais cela ne dure que 15 minutes maximum le matin et le soir donc elle demande à chaque parent de faire attention et de ne pas se garer devant les portes de garage ou portillon.

Madame Justine THOMAS-LETARTRE demande s'il y a une raison particulière que les gendarmes aient été vu plusieurs fois sur le commune en peu de temps. Madame le Maire répond que non, pas plus de problème que sur d'autres communes du territoire mais d'autres maires se demandent également s'il ne faudrait pas installer des caméras de surveillance face à la petite délinquance qui s'installe dans les communes rurales.

Madame Muriel GRZELAK signale que les gendarmes sont montés dans le bus scolaire qui va au collège avec un chien. Madame le Maire précise effectivement que dans le cadre de la prévention sur la consommation de stupéfiants et la suspicion de trafic chez de très jeunes adolescents, les brigades de Marans et de Nieul-sur Mer sont à pied d'œuvre dans ce domaine. Madame Charlène ROUCHERAY donne des informations suite à la demande de renseignements faite auprès de la Poste pour l'installation de casier-dépôt pour les colis près de la Boulangerie. Le coût s'élève à 17 200 € pour 3 ans. De plus, il ne concerne que les colis provenant de la Poste. Ce projet est donc annulé d'autant que le salon de coiffure fait maintenant « Mondial Relay ».

Monsieur Brice LIAIGRE en profite pour signaler que la boîte aux lettres de la Poste installée au Breuil est trop petite et tous les courriers ne peuvent pas y être déposés. Monsieur Régis MICHAUD pense que si la commune fait une réclamation, il y a un risque pour que la Poste la supprime directement compte tenu du faible courrier qui y est déposé.

Monsieur Eric PAJOT informe que le courrier de proposition d'achat de terrains agricoles a été envoyé à la mairie de Bourgneuf. Monsieur Brice LIAIGRE signale que s'agissant de terrain agricole, l'actuel locataire est prioritaire de la vente au vue de la SAFER. Monsieur Eric PAJOT informe que la mairie de Bourgneuf va contacter les exploitants.

Monsieur Eric PAJOT informe qu'il a rencontré CYCLAD qui va installer le composteur à l'école, faire un marquage provisoire sur la rue du 19 mars pour le ramassage des containers des habitants de la tranche 3 et mettre en place des container à verre et à papier à l'entrée de la tranche 3.

Monsieur Régis MICHAUD informe qu'il a pris contact avec la Communauté de Communes Aunis Atlantique pour avoir des conseils sur la végétalisation du merlon et pour voir ce qui peut être obtenu comme subvention pour ces plantations sur le merlon.

Monsieur Régis MICHAUD signale que Madame DHOMÉ, locataire du logement communal, ne quittera le logement que le 30 novembre 2020 compte tenu que sa construction a pris du retard suite à l'accident d'un artisan.

Madame le Maire fait lecture d'un mail reçu d'une administrée qui se plaint des incivilités de ce week-end dont elle a été victime. Madame le Maire regrette de trouver également dans les rues des masques et autres objets.

Monsieur Eric PAJOT demande si la rétrocession du lotissement rue de Marans a été signée sinon il faut rappeler le notaire car le dossier date de plus de 2 ans.

Monsieur Eric PAJOT demande si quelque chose a été envisagée pour les associations compte tenu des manifestations qui ne peuvent avoir lieu en raison des conditions sanitaires. Il signale que l'association « les Joyeux Baladins » a décidé d'annuler toutes leurs représentations. Madame le Maire répond que l'année 2020 est compliquée et qu'effectivement aucune manifestation ne peut avoir lieu.

Commune de SAINT-OUEN D'AUNIS  
23/9/2020

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, Madame le Maire lève la séance à 22 h 30 et donne la parole au public.

Madame Geneviève DUMONTEIL informe qu'aucune manifestation ne sera faite pour le Téléthon compte tenu de la crise sanitaire et des directives en cours. Toutefois, la vente de confitures aura lieu comme habituellement. Les organisateurs au niveau national doivent prochainement donner des directives.

Fait à Saint-Ouen d'Aunis, le 30 septembre 2020  
Le Maire,

Valérie AMY-MOIE

Commune de SAINT-OUEN D'AUNIS  
23/9/2020

V. AMY-MOIE

C. BERGÉ

M. BÉRÉCHEL

I. CHABIRON

B. DIAPHORUS

T. DION

AM. GAERTNER REVEILLERE

A. GRANIER

M. GRZELAK

F. HUBERT

K. LEFEVER

L. LEVECQ

B. LIAIGRE

R. MICHAUD

E. PAJOT

C. ROUCHERAY

J. THOMAS-LETARTRE